

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20230613-30	<u>Séance du 13 juin 2023 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt-trois le treize du mois de juin le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie à 18h30 - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées par le conseil municipal a été affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit le Conseil Municipal, que la convocation du Conseil Municipal avait été adressée le 05 juin 2023 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents ()</u> Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Alain KMOCH, Christine GUEY, Jean-Luc MIESKE, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.	
<u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u> a donné procuration à , a donné procuration à ,	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU Bafa (BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur Flavien MERIQUE, domicilié à Seloncourt, qui sollicite la participation de la commune afin de valider sa formation Bafa (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de participer financièrement à cette formation par le versement d'une somme n'excédant pas le montant plafond de 300 €.

Conformément à la convention de stage conclue avec UFCV Bafa-Bafd Bourgogne Franche-Comté, l'animateur s'engage quant à lui, à faire partie d'une équipe d'animation lors des centres de loisirs organisés par la commune, pour une durée de 14 jours ouvrés, durant la période du 10 au 28 juillet 2023.

La commission Jeunesse/Petite Enfance réunie le 25 mai 2023 a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la participation financière de la commune pour la formation au Bafa de Monsieur Flavien MERIQUE, dans la limite de 300 €, selon les modalités indiquées dans la convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Seloncourt, le 13 juin 2023

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER